

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur LAMORLETTE Christian, Maire de la Commune de VALLEROY, le Conseil Municipal de VALLEROY, légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire.

Date de la convocation : 22 janvier 2024

Nombre de membres :

En exercice.....	14
Nombre de présents.....	09
Nombre de votants.....	12

Etaient Présents : LAMORLETTE Christian - BARTH Christian - CHERRIER-LAGARDE Quentin – DONNEZ Céline - MICHAELI Catherine - PEGURRI Hervé – WITNAUER Juliane – MUSIOL Jean-Pierre – PHILIPPART Michael -

Absents Représentés : ROWDO Valérie pouvoir à CHERRIER-LAGARDE Quentin
BOURAHROUH Nora pouvoir à LAMORLETTE Christian
THIAM Lionel pouvoir à BARTH Christian

Absents Excusés : THOMAS Jonathan — PINZUTTI Christelle -

Madame MICHAELI Catherine est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2023. Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) **Délibération n° 2024 DELIB001 – Demande de subvention - Aménagement sécuritaire avenue Alexandre Dreux**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il souhaite réaliser des travaux d'aménagement sécuritaire avenue Alexandre Dreux,

CONSIDERANT que cet aménagement va répondre à plusieurs objectifs à savoir sécuriser la circulation pour tous, réduire la vitesse.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
ACCEPTE les travaux d'aménagement sécuritaire avenue Alexandre Dreux,
SOLLICITE auprès de l'Etat, de la Région Grand Est, du Conseil Départemental et de tous les co-financeurs éventuels l'attribution d'une subvention aux taux et montants les plus élevés sur la totalité des travaux.
S'ENGAGE à prendre à sa charge la part des dépenses non couvertes par les subventions.
DIT que le montant estimatif total des travaux s'élève à **73 679.66 € HT**

2) **Délibération n° 2024 DELIB002 – Demande de subvention – Remplacement de l'éclairage par des équipements LED dans les bâtiments communaux**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il souhaite réaliser des travaux de remplacement d'éclairage par des équipements LED dans les bâtiments communaux,
CONSIDERANT que cet aménagement va répondre à plusieurs objectifs à savoir économiser de l'énergie.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
ACCEPTE les travaux de remplacement d'éclairage par des équipements LED dans les bâtiments communaux,
SOLLICITE auprès de l'Etat, de la Région Grand Est, du Conseil Départemental et de tous les co-financeurs éventuels l'attribution d'une subvention aux taux et montants les plus élevés sur la totalité des travaux.
S'ENGAGE à prendre à sa charge la part des dépenses non couvertes par les subventions.
DIT que le montant estimatif total des travaux s'élève à **72 526.05 € HT**

3) **Délibération n° 2024 DELIB003 – Location d'un garage rue de la Poste à VALLEROY 54910**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune dispose d'un garage situé Rue de la Poste à VALLEROY et que ce garage est vacant.

Ainsi, il demande l'autorisation de signer un bail entre la commune de VALLEROY et le futur locataire. Celui-ci prendrait effet au 1er mars 2024. Le loyer sera révisable suivant l'évolution de l'indice IRL au 1^{er} janvier de chaque année

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à louer le garage situé rue de la Poste à VALLEROY moyennant un loyer mensuel de 50 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir

DIT que loyer sera révisable chaque année suivant l'évolution de l'indice IRL au 1^{er} janvier de chaque année

4) **Autorisation donnée au maire pour ester en justice – dossier panneaux photovoltaïques société GREEN TECHN INNOVATIONS**

Monsieur le Maire informe les élus que la commune va contacter un avocat afin de régler le différent survenu entre la commune de VALLEROY et la société GREEN TECHN INNOVATIONS. A l'unanimité, les membres du conseil valide cette proposition.

5) **Forêt communale – Devis ONF**

L'adjoit forêt présente aux membres du conseil municipal, le devis de l'ONF correspondant aux travaux sylvicoles 2024. Le devis est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire clôt la séance.

La secrétaire de séance,

Catherine MICHAELI

Le Maire

Christian LAMORLETTE